

CLÔTURE DES COMPTES CCW EXERCICE 2025-2026

La fin d'année scolaire approche, voici les différentes étapes de clôture des comptes essentielles pour la vérification et la validation des CRF.

L'exercice comptable de votre coopérative se termine le 31/08/2026.

Si vous souhaitez clôturer les comptes avant cette date (pour un départ à la retraite, fermeture d'école ou changement de poste), vous devez enregistrer toutes les opérations et ne plus en faire jusqu'au 01/09/2026.

Dans tous les cas, les documents devront nous parvenir **avant le 30/09/2026** (mail ou courrier).

Si vous rencontrez une difficulté, merci de nous contacter
soit par mail à ad65@occe.coop
soit par téléphone au 06.95.48.69.76 (Blandine)

Merci de ne pas envoyer un dossier incomplet ou sachant qu'il y a une erreur. Nous perdrons tous du temps.

Les étapes doivent être effectuées dans l'ordre. Merci de ne pas passer à l'étape suivante si la précédente n'est pas complète.

Bon courage

1ère étape:

1- Vérifier d'avoir tout enregistré sur CCW (chèques émis, recettes déposées ou qui le seront, clôture des régies d'avance)

2- Vérifier que l'écriture d'adhésion est conforme. Dans le compte de fonctionnement, vous devez avoir un montant pour chaque ligne surlignée en jaune (minimum).

Etablissement	
Compte de fonctionnement général	
CHARGE	
60700008	Achats de produits pour cessions
② 61681008	Assurances versées pour la coopérative
③ 61810008	Charges des activités éducatives
62700008	Services bancaires et assimilés
① 65860008	Cotisations versées à l'OCCE
④ 67000008	Charges exceptionnelles
68000008	Achats de biens durables
Total des charges	
Excédent(1)	

ComptaCoopWeb
Onglet Clôture, compte de fonctionnement

Pour trouver cette écriture, vous pouvez vous référer au fichier d'adhésion OCCE, onglet « JUSTIFICATIF »

	Tarifs	Total	Ventilation CCW
① Affiliation OCCE 2024-2025	2,60€/coopérateurs	0,00 €	65860008
② Assurance MAIF/MAE 2024-2025	0,25€/coopérateurs	0,00 €	61681008
② Contrat complémentaire MAIF/MAE	(Valeur déclarée - 2000€)*0,688%	0,00 €	
③ Compta Coop Web (CCW)	6€/an	6,00 €	61810008
④ Don solidaire		0,00 €	67000008
TOTAL		6,00 €	

3- Avoir pointé les écritures comptables (onglet pointage) avec votre dernier relevé bancaire (le plus proche du 31/08). Pour vérifier que votre pointage est correct, le solde « réel » sur CCW doit correspondre au solde de votre relevé bancaire. Il peut y avoir des écritures non pointées (= solde non pointé).

Pointage		Accès Forum	
Compte à contrôler			
Compte :	00010999901 - BANQUE POPULAIRE OCCITANE ▼	Solde :	2029,63 €
Date du relevé :	13/06/2025	Solde à pointer :	472,00 €
		Solde réel* :	1557,63 €
		*Doit correspondre au montant de votre dernier relevé bancaire	

4- Vérifier que les subventions notées sur CCW correspondent bien à des subventions d'état (communes, etc) et non à des associations.

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025			
ETAT DES SUBVENTIONS RECUES			
Extrait du compte 74100008			
"Subventions état, collectivités locales"			
Date	Libellé	Montant	Utilisation
14/11/2024	Versement commune THEA	100,00 €	

Joindre la photocopie du document d'attribution de la subvention.

Actions	
	Compte de fonct. général
	Compte de fonct. général
	Compte rendu d'act. statutaires
	Quitus
	Subventions
	Clôturer

5- Avoir complété et validé sur CCW, la tâche « Compte rendu d'activité » onglet Clôture.

Clôture		Accès Forum	
La coopérative scolaire est un regroupement d'élèves (ou étudiants) et d'adultes (membres de l'équipe éducative) qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative, dans le respect des valeurs de l'OCCE. Ce compte-rendu est un élément statutaire, donc obligatoire, de la vie de la coopérative. Il doit être rempli par le mandataire, en concertation avec ses collègues et les élèves, avant le 30 juin. Il est indispensable à l'association départementale pour rendre compte de son activité et de celle des coopératives qui lui sont affiliées. Il donne un aperçu des possibilités qu'offre la coopérative ainsi qu'un regard précis sur vos pratiques ! Mettre une croix dans la case quand la réponse est « oui » ou un nombre, selon les items			
A. Vie coopérative			
A.1. Des conseils de coopératives ont-ils eu lieu ? si oui, à quelle fréquence ?	- Conseil de coopérative de classe (nombre dans l'année)	01	
	- Conseil de coopérative d'école ou d'établissement (nombre dans l'année)	02	
	- Manque de temps	03	☐
	- Manque d'intérêt pour cette instance	04	☐
A.2. Si les conseils de coopérative n'ont pas eu lieu, pour quelle(s) raison(s) ?	- Absence de formation	05	☐
	- Manque de soutien dans l'établissement	06	☐
	- Autre	07	☐
	- Traces écrites	08	☐
A.3. Gardez-vous des traces (écrites, audio, vidéo) des réunions de conseil de coopérative ?	- Enregistrements audio	09	☐
	- Captations vidéo	10	☐
A.4. Un lien régulier sur support papier ou numérique pour informer de l'état des projets et actions, des finances est-il réalisé ?		11	☐



Si et seulement si c'est 5 tâches sont effectuées et correctes, vous pouvez poursuivre les étapes, sinon contacter l'OCCE.

2ème étape :

Faire vérifier les comptes et faire signer le quitus (collègues et au moins 1 parent **OBLIGATOIRE**). Annexe 14-15 en plus (cf.doc joint)

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

QUITUS

La Commission de Contrôle des Comptes de la Coopérative réunie

le

à

s'est fait présenter : (en conformité avec le document d'aide au rapport des vérificateurs aux comptes)

- L'ensemble des **pièces comptables** et des **justificatifs** (factures, tickets de caisse, bordereaux, reçus, ...),
- Le **cahier d'inventaire** du matériel acheté par la Coopérative,
- Le **cahier de délibération** du Conseil de Coopérative (décision et financement).

La Commission a vérifié, par sondage, de différentes pièces en recettes et dépenses.

Les écritures étant conformes aux justificatifs présentés, la Commission donne **quitus** de la gestion de la Coopérative

au(x) mandataire(s) :

Actions

- Compte de fonct. général
- Compte de fonct. général
- Compte rendu d'act. statutaires
- Quitus**
- Subventions
- Clôturer

Dès que cette étape est validée, vous pouvez poursuivre. Vous y êtes presque ! Pour cette prochaine étape, il vous faudra une imprimante.

3ème étape:

1- Dans CCW, cliquer sur « clôture ». Si vous souhaitez rester à l'OCCE, cocher sur « renouvellement ». Imprimer les documents proposés.

Clôture Accès Forum

La clôture de votre comptabilité est effective.
Votre exercice est maintenant uniquement en lecture.
N'oubliez pas d'imprimer et signer les documents suivant :

- le compte-rendu d'activités
- le compte de fonctionnement général
- le rapport de la commission de contrôle des comptes (quitus)
- la liste des opérations non pointées (inutile si le solde comptable correspond au solde du compte bancaire)
- le cas échéant, le détail des subventions publiques (état, collectivités) reçues au cours de l'exercice (enregistrées dans le compte 7410)

Ces documents sont à retourner avant le 30 septembre à votre association départementale, avec la copie du dernier relevé bancaire au 31 août (le précédent si aucune opération constatée en août) ainsi que les pièces justificatives de ces subventions (courriers de notification, relevés de compte).

Quitus

Date : Lieu :

2- Signer le Compte de fonctionnement

4 ème étape :

Ci-dessous la liste de pièces à envoyer à l'OCCE soit par courrier soit par mail (préférence en pdf).

S'il manque un document de cette liste, le CRF ne sera pas validé.

Merci d'envoyer le dossier complet.

Liste des pièces : (une copie est à garder pour vos archives) :

- Compte de fonctionnement signé
- Copie du dernier relevé bancaire + opérations non pointées s'il y en a
- Tableau des subventions + justificatif ou copie des relevés où elles apparaissent
- Quitus signé + annexe 14-15 (1 parent OBLIGATOIRE)